

Approuvé par la Municipalité de Lavey-Morcles dans sa séance du
 Le syndic La secrétaire
 Soumis à l'enquête publique du au
 Le syndic La secrétaire
 Adopté par le Conseil communal de Lavey-Morcles dans sa séance du
 Le président La secrétaire
 Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud le
 La Cheffe du Département
 Entrée en vigueur le

Version	Date	Préc.	CP	Appr.	Format
Base	15.06.2023	MEJ	MEJ	-	1475 x 891
F	09.10.2023	MEJ	MEJ	-	1475 x 891
F	18.12.2023	MEJ	MEJ	-	1475 x 891

LEGENDE

Restriction de droit public relevant de la procédure LATC

Zones d'affectation

- Zone à bâtir 15 LAT selon le plan au 1 : 2000
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zones des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone militaire 18 LAT
- Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT

Contenus superposés

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Secteurs de sport d'hiver 18 LAT

Autres thèmes

- ERE selon l'art. 41a, al. 2 O.Eaux
- Lisière forestière mise à l'enquête publique constatée le 3 et 11 août 2021
- Distances par rapport à la forêt

Éléments relevant d'autres procédures ou à titre informatif

- Limite communale

Patrimoine

- Régions archéologiques
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Inventaire des voies de communication historiques (IVS) - importance locale
- Tracé historique local, sans substance
- Tracé historique local, avec substance

Mobilité

- Inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre

OPAM

- Gazoduc
- Périmètre de consultation

Zones de protection des eaux

- S1
- S2
- S3

Lisières forestières

- Lisière forestière indicative en vigueur

